COVID-19

RÉOUVERTURE DES RESTAURANTS EN GUADELOUPE

Protocole sanitaire renforcé
(applicable jusqu'au 13 octobre 2020 inclus)
protocole détaillé sur www.guadeloupe.gouv.fr

RESPECT DES GESTES BARRIÈRES

- Espace libre d'au moins 1 m entre les chaises de tables différentes.
- Port de masque pour le personnel en salle, à la réception et en cuisine et port du masque par les clients lors de leurs déplacements dans l'établissement et jusqu'au service du 1er plat et entre les services.
- Interdiction du port de gants par le personnel en salle.

GESTION DES FLUX DES CLIENTS

- Accélération des services pour réduire le temps de présence des clients.
- Organisation d'une circulation à l'entrée, à la sortie et entre les tables.
- Accueil de **6 personnes par table maximum.**
- Fermeture des vestiaires ;
- Interdiction de la consommation en position debout.

ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- Désignation d'un référent Covid-19.
- Mise en place d'une communication interne et externe auprès du public su les omportements à adopter.
- Affichage obligatoire de la capacité d'accueil maximale.
- Prise de commandes et paiement des clients à table.

RÈGLES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Respect des règles de ventilation selon le règlement sanitaire.
- Aération des espaces clos tout en évitant des flux d'air horizontaux.
- Nettoyage par détergent des sols et désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les personnes.
- Pas de mise à disposition d'objets pouvant être touchés par plusieurs clients.

MODALITÉS D'ACCUEIL DU PUBIC

- Mise à disposition de distributeurs de gel hydro-alcoolique.
- Présentation des menus sur site web ou sur tableaux.
- Réservations privilégiées, en ligne ou par téléphone.
- Réduction des files d'attente et mise en place d'une distanciation d'1m entre chaque client.
- Prise de coordonnées des clients, avec destruction au bout de 14 jrs, et mise à disposition des données à l'ARS pour l'investigation en cas de contact-tracing.
- Réduction du volume de la musique dans le restaurant pour que les clients puissent parler discrètement et ventilent moins.
- Interdiction de recevoir des clients dans des salles non ventilées.

Les restaurants sont ouverts jusqu'à minuit tous les soirs. **Les bars ne sont pas autorisés à ouvrir.** La vente de boissons alcoolisées à emporter par les bars et restaurants est également interdite.